

undefined

## **Clôture des travaux de la retraite sénatoriale en commune Nyanza-Lac**

undefined

<http://www.senat.bi/?p=5545>

Le jeudi 15 mars 2018, le Président du Sénat, Très Honorable Révérien Ndikuriyo, a clôturé les travaux d'une retraite sénatoriale, organisée à l'East African Hotel, au chef-lieu de la commune Nyanza-Lac, en province Makamba, sous le thème "La réforme administrative du 21 août 1925 au Burundi et ses conséquences: Actions à mener".

Les travaux de cette retraite sénatoriale étaient dirigés par Très Honorable Révérien Ndikuriyo, Président du Sénat, en compagnie de ses deux Vice-présidents. Ils ont aussi connu la participation des sénateurs et hauts cadres de cette Institution.

L'objectif de cette retraite était de permettre aux sénateurs de connaître le contenu et les conséquences de la réforme administrative au Burundi opérée le 21 août 1925 et mise en œuvre à partir de 1929, et ainsi dégager les actions à mener pour corriger les erreurs occasionnées par cette réforme.

Au cours de ces assises, les sénateurs ont eu l'opportunité d'échanger sur les aspects juridiques, historiques, anthropologiques, économiques, sociaux, politiques, sociologiques et internationaux de cette réforme administrative de 1929.

Après ces deux journées d'échanges et de débats houleux sur ce thème, les participants à la retraite ont recommandé que:

- i. L'Allemagne et la Belgique soient traduites devant les juridictions compétentes suite aux crimes contre l'humanité et crimes de guerre infligés aux Burundais pour exiger dédommagements et réparations;
- ii. Le Gouvernement du Burundi et le Royaume de Belgique mettent en place un cadre de discussion pour l'identification et le rapatriement des archives sur le Burundi;
- iii. Soit créée une commission chargée d'établir le nombre de burundais assassinés pendant la colonisation allemande et belge et ceux déportés vers différents pays et s'efforcer de connaître leur sort;
- iv. Des lois soient élaborées et votées en tenant compte des réalités burundaises;
- v. Soit mise en place une commission nationale chargée de définir une vision nationale qui tient compte des réalités burundaises;
- vi. Soit créé un fonds national financé par les citoyens pour soutenir les projets prioritaires de développement durable et en faire un suivi rigoureux pour le bien-être du pays et de sa population;
- vii. Le mandat de la Commission Vérité et Réconciliation soit revu pour inclure la période coloniale;
- viii. Des chercheurs burundais, belges et allemands en sciences sociales se mettent ensemble pour étudier la question des ethnies au Burundi créées par décret pour arriver à la déconstruction socio-politique du contexte burundais;
- ix. Soit mise en place une Commission multidisciplinaire pour faire une recherche sur tous les textes établis sous la colonisation et qui sont toujours en vigueur au Burundi pour procéder à leur modification;

- x. Des émissions soient organisées à la RTNB pour inculquer à la population en général et à la jeunesse en particulier les ingrédients de la citoyenneté responsable, la bonne gouvernance, l'égalité devant la loi, etc.
- xi. Des ingrédients de la citoyenneté responsable soient inclus dans le cursus scolaire et académique;
- xii. Qu'un manuel scolaire incluant l'histoire coloniale soit publié;
- xiii. Qu'une commission soit mise en place pour déterminer les modalités de rapatriement des documents en rapport avec les négociations de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi auprès des fondations Nyerere et Mandela;
- xiv. Le procès Rwagasore soit repris en se basant sur les archives du parquet de Bruxelles sur l'assassinat de Rwagasore.

© 2015 Copyright **Senat du BURUNDI**. Tous droits Reservés